



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-24(02)

Aucune identité d'utilisatrices, utilisateurs ou processus

Juill. 2026



Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-24(02) – Aucune identité d'utilisatrices, utilisateurs ou processus (Pb--)

Énoncés :

Le système applique les décisions de contrôle d'accès en fonction des [\[Affectation : attributs de sécurité ou de protection de la vie privée définis par l'organisation\]](#) qui ne contiennent pas l'identité d'utilisatrices ou utilisateurs ni le processus exécuté en leur nom.

Responsable : Aucun

Discussion :

Dans certaines situations, il est important que les décisions de contrôle d'accès soient prises sans information concernant l'identité des utilisatrices et utilisateurs présentant les demandes. La protection de la vie privée des personnes est alors de la plus haute importance. Dans d'autres situations, l'information d'identification des utilisatrices et utilisateurs n'est pas nécessaire pour les décisions de contrôle d'accès et, surtout dans le cas des systèmes distribués, la transmission de cette information avec le degré d'assurance requis pourrait être très coûteuse ou difficile à accomplir. Le contrôle d'accès au support (MAC), le contrôle d'accès basé sur les rôles (RBAC), le contrôle d'accès basé sur les attributs (ABAC) ainsi que les stratégies de contrôle basé sur les étiquettes, par exemple, pourraient ne pas inclure l'identité de l'utilisatrice ou utilisateur comme attribut.